

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

Finale Coupe Québec GR (R1A et plus)

6 au 8 mars 2026

GYMNASTIQUE QUÉBEC

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4
514-252-3043 / www.gymqc.ca
Personne contact : Josée-Anne Adam
inscription@gymqc.ca



COMITÉ ORGANISATEUR

RYTHMIK QUÉBEC
Directrice : Lise Larivière
Courriel : liselariviere03@gmail.com
Site web : www.rythmikquebec.com



LIEU

CENTRE ÉTIENNE DESMARTEAU

3430 Rue de Bellechasse, Montréal, QC, H1X 3C8

- [Lien Google Map](#)
- **Stationnement :** Sur le côté nord de la rue Bellechasse, en diagonale avec le Centre Étienne Desmarteau (Stationnement CÉGEP Rosemont). À la barrière, prendre un ticket. Vous avez 15 minutes pour stationner l'auto et vous rendre à l'entrée du Centre Étienne Desmarteau. En entrant au rez-de-chaussée, vous verrez le kiosque d'information. À gauche sur le comptoir du Kiosque vous avez une machine pour valider le ticket de stationnement. La machine vous dira merci lorsque le ticket est validé.
- **Accès au gymnase :** Traverser les 2 portes vitrées, et devant vous, il y aura l'Accueil /Information. À droite de l'accueil, traverser la porte, puis tourner à droite dans le corridor. Faire 3-4 pas et prendre l'ascenseur à gauche pour vous rendre au 2^e étage. En sortant de l'ascenseur, tourner à droite. Devant vous, il y aura une table d'accueil dans le grand corridor qui va à la palestres.

SERVICES AUX PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs
et Entraîneurs)

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Coupes Québec	17,00 \$ / Adulte (16 et plus)
	10,00 \$ / Enfant (8 à 15 ans)
	Gratuit / Bambin (0 à 7 ans)

* Payable par carte de crédit et débit.

SERVICE MÉDICAL

Aucun service médical ne sera offert sur le plateau de compétition.

ENTRAÎNEURS

Les repas sont servis dans la salle des bénévoles, il n'y aura pas de service sur le plateau de compétition. Le comité organisateur vous indiquera où les retrouver.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Il y a un casse-croûte au 1^e étage du Centre Étienne Desmarteau.
- Voir la section "LIEU" pour plus d'informations au sujet du stationnement.

SERVICES AUX PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs et Entraîneurs)

HÉBERGEMENT

Auberge Royal Versailles

7200 rue Sherbrooke Est
Montréal, QC, H1N 1E7
514-256-1613

Code du groupe : Rythmik Québec

*Relâche des chambres le 6 février 2026

Réservation : 888-832-1416 ou services@royalversailles.com

Réservation : 23 au 26 janvier 2026, Chambre à 2 lits doubles

Tarif : 129,95\$ + taxes, chambre à 2 lits doubles

Autre : Stationnement gratuit, face au métro Radisson.

Quality Hôtel et Suites

8100 avenue Neuville
Anjou, QC, H1S 2T2
514-493-6363

Code de Groupe: Rythmik Québec

Gymnastique

Réservation : 514-493-6363

Autre : Stationnement gratuit, accès WIFI.

HORAIRE ET INSCRIPTION

(1 de 2)

- **Date limite d'inscription, de paiement et de dépôt de musique : 26 janvier 2026**
- **Date de publication de l'horaire : 6 février 2026**
- **Frais d'inscription :**

Individuel	GR (R1 A à Inter-Régional ouvert)	63,25 \$
	GR (N1 B)	52,00 \$
	GR (N2 BC, N3 BC, N4 B)	143,00 \$
	GR (N4 C, N5 BC, N6 BC, Pré-Nov, Nov, JR, SR)	152,25 \$
Groupe	GR (Régional, Provincial et National)	47,25 \$
Entraîneur		00,00 \$

- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **500 \$** par discipline
- **Frais de retard pour dépôt d'une musique GR après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline
- **Demande de modification à l'horaire après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 5 jours ouvrables avant le 1^{er} jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / entraîneur
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 24 heures avant le 1^{er} jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / entraîneur

HORAIRE ET INSCRIPTION

(2 de 2)

MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

1. Inscription :
 - a. **R1 A et plus** : Tous les clubs devront s'inscrire via [KSIS](#).
 - b. Après la date limite d'inscription, vous devrez écrire à inscription@gymqc.ca si vous souhaitez ajouter des inscriptions supplémentaires ou effectuer des modifications aux inscriptions.
2. Paiement :
 - a. Le paiement des inscriptions devra se faire :
 - Par chèque : Libellé au nom de « Rythmik Québec » et doit être retourné à l'adresse suivante: 722 13^e Avenue, Pointe-aux-Trembles, QC, H1B 3W1.
 - Par virement bancaire :
 - Transit : 30261
 - Institution : 815
 - Folio : 877464
 - Par virement électronique :
 - Courriel : info@rythmikquebec.qc.ca
 - Mot de passe : Veuillez envoyer un autre courriel avec l'information, soit quelle est la question et quelle est la réponse.
3. Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
4. Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.
5. Il est possible de changer de catégorie jusqu'à 10 jours ouvrables avant la 1^e journée de compétition, moyennant les frais indiqués dans ces directives.

ANNULATION

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer, au comité organisateur (liselariviere03@gmail.com) et à Gymnastique Québec (inscription@gymqc.ca), une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit OBLIGATOIREMENT accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.